

# DÉCISION DU MAIRE

N° 2024-034

**Approuvant la signature d'un avenant N°1 de prolongation de location longue durée d'un véhicule IVECO type 35C14 avec la Société STRICHER**

Le Maire de la commune de Marcoussis,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

**VU** la décision n°2020-033 en date du 10 Février 2020 approuvant la signature d'un contrat de location longue durée d'un véhicule IVECO type 35C14 avec la société STRICHER ;

**CONSIDÉRANT** que le contrat actuel arrive à échéance le 26 Février 2024 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de prolonger ce contrat de location longue durée à compter du 27 Février 2024 ;

## DÉCIDE

### **ARTICLE 1**

Un avenant 1 de prolongation au contrat de location longue durée n°2001 C 094 12372 pour le véhicule IVECO type 35C14 PTC 3T500 équipés d'une cellule isotherme renforcée groupe frigorifique classe C, 1 porte latérale, hayon élévateur et ouverture AR 2 Vantaux, est signé avec la Société STRICHER située Boulevard Circulaire Nord-Fleurs 110 à RUNGIS (91631).

### **ARTICLE 2**

La durée de prolongation de ce contrat est fixée à 1 an à compter du 27 Février 2024.

**ARTICLE 3**

Toutes les dispositions du contrat de location longue durée n°2001 C 094 12372 non modifiées demeurent inchangées et de plein effet.

**ARTICLE 4**

La dépense est inscrite au Budget Ville 2024.

**ARTICLE 5**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable publique.

**ARTICLE 6**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 16 Février 2024

Le Maire,  
**Olivier THOMAS**

